Amplifions la lutte contre les violences faites aux femmes dans les Outre-mer, le CESE a adopté la résolution



TRAVAUX PUBLIÉE LE 26/11/2024

Saisine liée :
7 ANS APRÈS L'AVIS DU CESE : AMPLIFIONS LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES DANS LES OUTRE-MER

Formations de travail liées : DÉLÉGATION AUX OUTRE-MER
DÉLÉGATION AUX DROITS DES FEMMES ET À L'ÉGALITÉ

En France, malgré la répression des actes de violence à l'encontre des femmes, **1 femme meurt tous les 2.5 jours**. La prévalence est plus forte dans les territoires d'Outre-mer :

2 fois plus de violences intrafamiliales *(sur les femmes, mineurs et plus rarement les hommes) en Outre-mer que dans l'Hexagone*

1 femme sur 5 *subit des violences conjugales en Guadeloupe*

3 000 signalements/an, soit 8/jour *pour violences faites aux femmes recensés en Polynésie*

*Qu'elles soient verbales, physiques, sexuelles, psychologiques, économiques, les violences sont en augmentation sur tous les territoires d'Outre-mer pour lesquels les chiffres existent. Sept ans après son avis sur le sujet, l****e CESE réalerte sur ces chiffres et poursuit son combat contre les violences faites aux femmes dans les Outre-mer****. La résolution a été présentée par Inès Bouchaut Choisy (Groupe des Outre-mer) et Viviane Monnier (Groupe des Associations) et* ***adoptée à l'unanimité à la séance plénière du 26 novembre.***

Au lendemain de la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes et de l'annonce de mesures par le Premier ministre, le CESE y a consacré sa séance plénière au cours de laquelle **la résolution a été adoptée à l'unanimité avec 115 voix pour.**

Lire la résolution

Le combat continue

Avec cette résolution, **le CESE lance son troisième appel d'alerte en dix ans sur les violences faites aux femmes dans les Outre-mer** et espère être entendu pour qu'un véritable « plan de bataille » soit mis en œuvre par les pouvoirs public avec des moyens à la mesure des enjeux.



Le CESE propose 5 leviers d'actions :

Développer la prévention
Le CESE a déjà évoqué dans un précédent avis l'importance de l'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle des jeunes. Celle-ci qui est obligatoire doit être mise en œuvre à tous les niveaux du système scolaire et sur l'ensemble des territoires. C'est d'autant plus vrai dans les Outre-mer, où des stéréotypes de genre persistent comme le modèle patriarcal. A Mayotte, la campagne «#Wamitoo » basée sur un questionnaire relatif aux violences sexistes et sexuelles faites aux mineures et mineurs, a mis en exergue ce point : 83 % des personnes répondantes affirmaient n'avoir reçu aucune éducation familiale à la vie affective et sexuelle, et 53 % disaient ne pas connaître la loi à ce sujet.

> *"Dans des contextes où ces relations peuvent être particulièrement tabou, il faut adapter les messages aux populations locales." Inès Bouchaut-Choisy et Viviane Monnier*

Réaliser davantage d'enquêtes de terrain
*Pour rendre visibles les violences faites aux femmes dans les Outre-mer, il est nécessaire de disposer de données fiables et homogènes pour alimenter un **Observatoire national** dédié et pour orienter des **politiques publiques solides et ciblées**. Seules des enquêtes précises, comme l'enquête VIRAGE, peuvent refléter la réalité des violences et le contexte dans lequel elles s'exercent. Menées jusqu'à présent que dans 3 des 11 territoires, elles doivent être étendues à l'ensemble des Outre-mer.*

Assurer un portage national
Le CESE demande la nomination urgente d'un/d'une ***coordinatrice interministérielle*** *contre les violences faites aux femmes dans les Outre-mer. Cette politique prioritaire doit être menée, avec une feuille de route et des moyens dédiés, pour garantir une bonne articulation entre le national et le local sur cette politique.*

Pérenniser et augmenter les financements de l'Etat et des collectivités territoriale sà la hauteur des enjeux*.*
La lutte contre les violences faites aux femmes doit être inscrite dans tous les objectifs stratégiques des contrats de convergence et de transformation, avec des ***financements pluriannuels fléchés****.*

Faire prendre conscience aux élus et aux élues
Une prise de consciences de toutes et tous sur ce fléau, qui s'il n'est pas endiguer est amené à se répéter encore et encore.

> *" Pour nous, il est du devoir des parlementaires, comme des élus locaux et des représentants de la société civile, de se saisir de cette problématique." Inès Bouchaut-Choisy et Viviane Monnier*

Les Conseils économiques sociaux et environnementaux régionaux ont un rôle à jouer important. Il en va de la responsabilité de chacun, des élus, des organisations patronales et syndicales, des associations, des forces de l'ordre et de justice, des personnels de santé, des enseignants....

Aller plus loin dans la lutte contre les violences

Cette résolution a été menée pour réactualiser les données mises en lumière dans l'avis du CESE de 2017, et réinterroge les professionnelles et professionnels de terrain qui accompagnent quotidiennement les victimes enfin, il évalue la déclinaison effective des politiques publiques en proposant des axes d'amélioration. La résolution a été réalisée par la Délégation aux Droits des femmes et à l'égalité et à la Délégation aux Outre-mer du CESE.

Pour prolonger la réflexion du CESE, les rapporteures ont proposé à l'issue de leur présentation une **table ronde** lors de la séance. Parmi les interventions :



Rita Bonheur, présidente de l'Union des femmes de la Martinique
" Ce qui fait obstacle aux violences faites aux femmes, c'est qu'**on ne considère pas les situations particulières dans les Outre-mer**. Prendre en compte leurs particularités, c'est justement pouvoir adapter les politiques à la réalité de ce que nous vivons dans

les Outre-mer. On ne peut par ailleurs dissocier les violences faites aux femmes de la **situation générale, économique et sociale car c'est un facteur aggravant**. "



Ghislaine Arlie, conseillère CESE de Nouvelle-Calédonie
" La Nouvelle-Calédonie est le territoire le plus éloigné de la métropole et pas le moins impacté par les violences faites aux femmes."
On a tellement peu de solution. Sur le terrain, on se heurte à un problème qui se rajoute, le **statut coutumier**. Ces coutumes sont très fortes, si fortes que les femmes ont du mal à parler. **Une femme mariée coutumièrement, est mariée à un clan, pas à un homme**. Quand elle est battue, elle part sans ses enfants qui appartiennent au clan. "



Evelyne Corbière-Naminzo, Sénatrice de La Réunion
" A La Réunion, 1 enfant sur 2 vit dans un foyer pauvre, **37 % de la population vit en dessous du seuil de pauvreté.** Or, quand on est victime de violences conjugales dans un territoire éloigné de l'Hexagone avec l'Océan tout autour, **la seule possibilité de fuir est de payer un billet d'avion très cher. C'est comme un piège qui se referme sur les victimes. "**



Caroline Calbo, Procureure de la République au Tribunal judiciaire de Pointe-à-Pitre Guadeloupe

" Il y a une **méconnaissance des textes de lois des victimes et des professionnels de terrain**. Les femmes victimes ne se rendent pas compte des violences qu'elles subissent comme les violences économiques. En matière de prévention, on a mis en place le violentomètre. Avec l'association Réseau VIF (Violences Intra familiales) on construit un réseau avec les associations pour la prise en charge et l'accompagnement des victimes, des référents pour l'écoute des femmes victimes de violences, avec les avocats au moment du dépôt de plainte. "



Dominique Vienne, Président de CESER de France

" Il nous faut une loi cadre, un Plan pluriannuel d'investissement (PPI) pour une sécurisation financière qui donne de la force et de la lisibilité à cette action. "

Pour en savoir plus le sujet

Dans le prolongement des précédents travaux du CESE, l'avis de 2017 " Combattre les violences faites aux femmes dans les Outre-mer", et l'étude de 2014 « Combattre toutes les violences faites aux femmes, des plus invisibles aux plus insidieuses », les deux délégations du CESE (Droits des femmes et à l'égalité, et Outre-mer) ont souhaité faire le point à nouveau ce sujet sensible.

Crédit photo Sipa Press-Philémon Henry

© - copyright CESE - Novembre 2026